

VILLE DE MÉTIS-SUR-MER PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 02 JUIN 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Métis-sur-Mer tenue le lundi 02 juin 2025 à compter de 19 h 30.

Présents sont les Conseillers Alexandre Tanguay, Carmen Migneault, Simon Brochu, Christopher Astle, Raynald Banville et Tracy Sim, formant quorum sous la présidence du maire, M. Jean-Pierre Pelletier.

Est aussi présente : Mme Isabelle Dion, directrice générale et greffière-trésorière.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION #25-06-87 **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Mme la Conseillère Tracy Sim et résolu à l'unanimité que l'assemblée ordinaire du Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer soit ouverte à 19 h 30.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION #25-06-88 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance :

1. **Ouverture et présences**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Approbation des procès-verbaux de :**
 - 3.1 La séance ordinaire tenue 5 mai 2025;
4. **Rapports mensuels des comités**
 - 4.1 Arrondissement MacNider;
 - 4.2 Comité des Loisirs;
 - 4.3 Comité de la salle d'entraînement;
 - 4.4 Comité de la bibliothèque;
 - 4.5 Comité d'embellissement;
 - 4.6 Comité du Phare;
 - 4.7 Comité des petits déjeuners;
 - 4.8 Club des 50 ans et plus.
5. **Trésorerie**
 - 5.1 Comptes fournisseurs de mai 2025;
6. **Administration**
 - 6.1 Adoption du Règlement 25-190 : Tarification incitative sur les déchets;
 - 6.2 Mandater Me Olivier Trudel de la fédération québécoise des municipalités pour poursuivre son accompagnement juridique dans le projet de développement résidentiel de la Place des Marronniers;
 - 6.3 Révision de la contribution financière de la Ville au programme d'habitation abordable du Québec pour la réalisation du projet de développement de la Place des Marronniers par l'organisme sans but lucratif Construction Métis;
 - 6.4 Dépôt d'une demande de subvention dans le programme OASIS du Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;
 - 6.5 Dépôt d'une demande de subvention dans le programme PGDEP du gouvernement du Québec (programme pour la gestion durable des eaux de pluie);
 - 6.6 Mandater le service d'ingénierie de la fédération québécoise des municipalités pour préparer les plans et devis pour appel d'offres pour les travaux qui reste à faire à la Place des Marronniers;
 - 6.7 Cession par Construction Métis à la Ville du lot relatif aux infrastructures d'aqueduc et d'égout de la Place des Marronniers;
 - 6.8 Demande au PM150 pour la réalisation du projet du Parc Astle;
7. **Travaux publics**
 - 7.1 Approbation du décompte progressif #2 du poste de suppression d'eau potable;
 - 7.2 Approbation de la directive de changement #4 dans le projet de mise à jour du poste de suppression d'eau potable;

8. Urbanisme

- 8.1 Dépôt du procès-verbal du CCU;
- 8.2 Demande de permis en zone PIIA : 428, rue Beach;
- 8.3 Nouvel inspecteur à la MRC de La Mitis;

9. Service incendie et sécurité civile

10. Loisirs et cultures

- 10.1 Demande de commandite – Gala Méritas du Mistral

11. Périodes de questions (règl. 18-122 – 30 minutes max.)

12. Levée de la séance

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE :

3.1 La séance régulière tenue le 05 mai 2025

RÉSOLUTION #25-06-89

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA VILLE DE MÉTIS-SUR-MER TENUE LE 05 MAI 2025

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire de la Ville de Métis-sur-Mer tenue à la salle du conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, le lundi 05 mai 2025 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (Art. 333, LCV).

Il est proposé par Mme la Conseillère Carmen Migneault et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal.

4. RAPPORTS MENSUELS DES COMITÉS

4.1 Conseil d'arrondissement MacNider

Date à venir pour une rencontre en juillet.

4.2 Comité des loisirs

Activités à venir :

- Festival du Grand Dégel : 6-7 juin 2025
- Fête nationale : 23 juin 2025

4.3 Comité de la salle d'entraînement

Nouveaux équipements :

- Elliptique à bras articulés
- Escalier de cardio (« stepmaster »)

4.4 Comité de la bibliothèque

Rien de nouveau.

4.5 Comité d'embellissement

Mme Rita Dufour fait un résumé des actions à venir pour l'embellissement de la municipalité.

4.6 Comité du Phare

Rien de nouveau.

4.7 Comité des petits déjeuners

Le Conseil remercie chaleureusement le comité pour les généreux dons faits à plusieurs organismes de la communauté.

4.8 Club des 50 ans et plus

Lors de la dernière assemblée générale annuelle du Club des 50 ans et plus de Métis-sur-Mer, de nouveaux membres se sont présentés pour se joindre au conseil d'administration, mais personne ne s'est porté volontaire pour reprendre la présidence. Nous faisons donc appel à la population à savoir si quelqu'un serait intéressé à s'impliquer pour ce poste dans le Club. Le Club est très actif et offre beaucoup d'activités intéressantes.

D'ailleurs, le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer tient à féliciter officiellement les membres qui se sont présentés aux Jeux des 50 ans et plus du Bas-Saint-Laurent.

5. TRÉSORERIE

5.1 Comptes fournisseurs de mai 2025

RÉSOLUTION #25-06-90 **COMPTES FOURNISSEURS DE MAI 2025**

Il est proposé par M. le Conseiller Alexandre Tanguay et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer adopte la liste des déboursés pour mai 2025 pour un montant de 240 897.21 \$, adopte la liste des comptes à payer de mai 2025 pour un montant de 244 826.57 \$ et autorise la trésorière à faire le paiement de ces comptes. La trésorière certifie la disponibilité des crédits pour effectuer les paiements précités.

6. ADMINISTRATION

6.1 Adoption du Règlement 25-190 : Tarification incitative sur les déchets

RÉSOLUTION #25-06-91 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 25-190 : TARIFICATION INCITATIVE SUR LES DÉCHETS**

CONSIDÉRANT QUE dans le Plan conjoint de Gestion des Matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de la Mitis, une de ses orientations en gestion des matières résiduelles dans le but de respecter, voire dépasser les objectifs nationaux tout en restant cohérent et ancré dans la réalité territoriale est d'amener l'ensemble de la population et des industries, commerces et institutions (ICI) à adopter une saine gestion des matières résiduelles résultant, entre autres, en la réduction à la source des matières résiduelles produites ;

CONSIDÉRANT QUE dans le Plan conjoint de Gestion des Matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis, une des mesures générales est d'analyser la mise en place d'une tarification incitative uniforme à l'ensemble du territoire pour l'ensemble des secteurs résidentiels et ICI ;

CONSIDÉRANT QUE selon l'étude de caractérisation à destination des ordures municipales et commerciales en 2024, le tri des matières résiduelles n'est pas optimal et qu'il reste encore beaucoup de matières organiques, de récupération et de résidu de construction dans les bacs à déchets.

CONSIDÉRANT QUE les résidus ultimes sont acheminés au lieu d'enfouissement technique (LET) de Cacouna ce qui génère de la pollution atmosphérique et beaucoup de frais de transport ;

CONSIDÉRANT QUE le prix de l'enfouissement au LET de Cacouna, en 2025, est de 191\$/tonne et augmentera chaque année ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Métis-sur-Mer a le pouvoir d'imposer et de prélever des taxes foncières, des taxes spéciales, des tarifications pour services municipaux et des compensations pour services municipaux ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 19 de la *Loi sur les compétences municipales*, RLRQ, c. C-47.1, les municipalités locales peuvent adopter des règlements en matière d'environnement ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été déposé le 5 mai 2025 ;

Il est proposé par Mme la Conseillère Tracy Sim et résolu à l'unanimité que la Ville de Métis-sur-Mer adopte le règlement numéro 25-190 tel que présenté dans l'annexe A au présent procès-verbal.

6.2 Mandater Me Olivier Trudel de la fédération québécoise des municipalités pour poursuivre son accompagnement juridique dans le projet de développement résidentiel de la Place des Marronniers;

RÉSOLUTION #25-06-92 **MANDATER ME OLIVIER TRUDEL DE LA FQM POUR POURSUIVRE SON ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE DANS LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL DE LA PLACE DES MARRONNIERS**

CONSIDÉRANT QUE Me Olivier Trudel agit depuis un certain temps déjà comme référence juridique dans le dossier de développement résidentiel de la Place des Marronniers;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer est satisfait de l'implication de Me Trudel et du soutien apporté dans le dossier;

CONSIDÉRANT QUE le projet avance bien mais qu'il reste encore beaucoup à faire au niveau procédural;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la Conseillère Carmen Migneault et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer demande à Me Trudel de poursuivre son mandat de conseiller juridique.

6.3 Révision de la contribution financière de la Ville au programme d'habitation abordable du Québec pour la réalisation du projet de développement de la Place des Marronniers par l'organisme sans but lucratif Construction Métis;

RÉSOLUTION #25-06-93

RÉVISION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE AU PROGRAMME D'HABITATION ABORDABLE DU QUÉBEC POUR LA RÉALISATION DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE LA PLACE DES MARRONNIERS PAR L'ORGANISME SANS BUT LUCRATIF CONSTRUCTION MÉTIS

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'était engagée dans le cadre du *Programme d'habitation abordable du Québec* (« PHAQ ») de la *Société d'habitation du Québec* (« SHQ ») de contribuer à 40% de la subvention obtenue par CMétis de la SHQ pour la réalisation de la *Place des Marronniers* (« la contribution »);

CONSIDÉRANT QUE la juste valeur marchande du terrain (« JVM ») que la Ville a cédé à CMétis, comprise dans la contribution, doit être revu à la baisse pour ne comprendre que les lots en lien avec le PHAQ et, notamment, soustraire le lot en lien avec la rue de la Place des Marronniers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le Conseiller Alexandre Tanguay et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer s'engage à ce que la participation financière de la Ville de Métis-sur-Mer demeure à 1 963 400,36\$, soit selon les bases de la contribution sur ce que la Ville s'était déjà engagée, et puisse être sous la forme de toutes formes (contribution pécuniaire, travaux d'infrastructures sur l'immeuble, crédit de taxes, etc.) possible selon le PHAQ afin d'atteindre ce montant;

6.4 Dépôt d'une demande de subvention dans le programme OASIS du Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

RÉSOLUTION #25-06-94

DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE PROGRAMME OASIS DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS

CONSIDÉRANT QUE le programme OASIS (optimisation, adaptation, solidarité et infrastructure verte) est un programme de soutien financier du gouvernement du Québec qui vise à aider les organismes municipaux à planifier, réaliser et entretenir des projets de verdissement pour s'adapter aux impacts des changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE le programme OASIS soutient des projets de verdissement qui permettront de réduire, plus spécifiquement, les impacts des vagues de chaleur et des pluies torrentielles, deux phénomènes météorologiques qui sont de plus en plus fréquents à cause des changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE ces événements météorologiques extrêmes constituent un risque pour la santé publique;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Métis-sur-Mer s'engage à respecter le cadre normatif du programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la Conseillère Tracy Sim et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer mandate M. Alexandre Michaud pour préparer au nom de la Ville cette demande de subvention.

6.5 Dépôt d'une demande de subvention dans le programme PGDEP du gouvernement du Québec (programme pour la gestion durable des eaux de pluie);

RÉSOLUTION #25-06-95

DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE PROGRAMME PGDEP DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (PROGRAMME POUR LA GESTION DURABLE DES EAUX DE PLUIE)

CONSIDÉRANT QUE le programme PGDEP (programme pour la gestion durable des eaux de pluie) 2025-2027 a pour objectif de promouvoir une gestion durable des eaux de pluie et d'atténuer les effets de l'imperméabilisation;

CONSIDÉRANT QUE l'intensification des précipitations a un impact sur les réseaux d'égout et les infrastructures de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE la déminéralisation des sols et la mise en place de solutions durables favorisent l'adaptation à cette nouvelle réalité;

CONSIDÉRANT QUE le PGDEP 2025-2027 soutient les efforts d'adaptation en aidant les municipalités à améliorer le drainage et à contrôler les apports d'eau à la source, là où la pluie tombe;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Métis-sur-Mer s'engage à respecter le cadre normatif du programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer mandate M. Alexandre Michaud pour préparer au nom de la Ville cette demande de subvention.

6.6 Mandater le service d'ingénierie de la fédération québécoise des municipalités pour préparer les plans et devis pour appel d'offres pour les travaux qui reste à faire à la Place des Marronniers;

RÉSOLUTION #25-06-96

MANDATER LE SERVICE D'INGÉNIERIE DE LA FQM POUR PRÉPARER LES PLANS ET DEVIS POUR APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX À FAIRE À LA PLACE DES MARRONNIERS

CONSIDÉRANT QU'un développement résidentiel est en cours à la Place des Marronniers à Métis-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE ce projet se réalise en partenariat avec l'organisme sans but lucratif Construction Métis, qui est le propriétaire actuel des lots 5 933 400, 5 933 533, 5 933 550, 5 934 452, 5 935 355, 6 267 801 et 6 579 853;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Métis-sur-Mer a pris acte de la volonté de l'organisme Construction Métis de lui céder à titre gratuit le terrain qui accueillera les infrastructures d'aqueduc et d'égout ainsi que la rue des Marronniers (lot 6 267 801);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Métis-sur-Mer deviendra, au terme de cette cession, la propriétaire du lot 6 267 801 et deviendra par le fait même le donneur d'ouvrage pour la réalisation des travaux d'infrastructure à venir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la Conseillère Carmen Migneault et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer mandate le service d'ingénierie de la fédération québécoise des municipalités pour produire les plans et devis révisés pour la rue des Marronniers. Ce mandat inclut, mais sans se limiter, la révision des plans actuels, la production des nouveaux plans et devis pour les travaux à réalisés, le suivi de l'appel d'offre public, l'accompagnement de la Ville de Métis-sur-Mer dans le projet de développement résidentiel, ainsi que les différentes tâches de contrôle dans le cadre de ce projet de développement.

6.7 Cession par Construction Métis à la Ville du lot relatif aux infrastructures d'aqueduc et d'égout de la Place des Marronniers;

RÉSOLUTION #25-06-97

CESSION PAR CMÉTIS À LA VILLE DU LOT RELATIF AUX INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DE LA PLACE DES MARRONNIERS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Métis-sur-Mer a comme intention de prendre sous sa responsabilité les travaux de construction des infrastructures relatives au projet de développement résidentiel de la Place des Marronniers (ci-après les « travaux »);

CONSIDÉRANT QUE le terrain appartient actuellement à Construction Métis, organisme sans but lucratif (ci-après « CMétis »);

CONSIDÉRANT QUE les travaux auront lieu sur l'immeuble connu et à être désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE TROIS CENT SEPT (6 595 307) du CADASTRE DU QUÉBEC, dans la circonscription foncière de Matane. Le tout sans bâtisse et sans numéro civique, situé sur la Rue de l'Église, à Métis-sur-Mer (Québec). (Ci-après le « terrain » et portant actuellement le numéro de lot 6 267 801);

CONSIDÉRANT QUE le projet d'Acte de Cession ci-joint en annexe de la présente résolution qui a été soumis par Construction Métis, le 29 mai 2025, au Conseil de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE Construction Métis déclare que ce projet d'Acte de Cession est une promesse irrévocable de céder le terrain à la Ville comportant les éléments essentiels afin de notarié un acte de cession pour ce terrain dans les meilleurs délais ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le Conseiller Alexandre Tanguay et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer :

- **Prend acte** de la volonté de CMétis de lui céder le terrain à titre gratuit afférent au Projet;
- **Accepte** la cession du terrain et autorise le maire ainsi que la directrice générale à signer les documents pour notarié la cession du terrain;
- **Mandate** la notaire Me Lacasse de Mont-Joli pour compléter cette transaction.

6.8 Demande au PM-150 pour la réalisation du projet du Parc Astle;

RÉSOLUTION #25-06-98

DEMANDE À LA MRC – FONDS PM-150 – PARC ASTLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Métis-sur-Mer travaille actuellement sur un projet de réfection du Parc Astle;

CONSIDÉRANT QUE cet investissement est favorable à la revitalisation de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le projet est financé en grande partie, mais qu'il reste un léger manque à gagner pour balancer le budget;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme la Conseillère Carmen Migneault et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer demande à la MRC de La Mitis de lui verser une aide financière de 8 000\$ dans le cadre du Fonds du PM-150.

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Approbation du décompte progressif #2 du poste de suppression d'eau potable;

RÉSOLUTION #25-06-99

DÉCOMPTE #2 : PROJET DE MISE À JOUR DU POSTE DE SUPPRESSION D'EAU POTABLE

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer approuve le décompte progressif #2 dans le cadre du projet de mise à jour du poste de suppression d'eau potable. Ce projet est financé par la TECQ. Le décompte a été préparé par Mme Cynthia Ross, ingénieure et chargée de projet pour la firme Tetra Tech QI inc.

7.2 Approbation de la directive de changement #4 dans le projet de mise à jour du poste de suppression d'eau potable;

RÉSOLUTION #25-06-100

APPROBATION DE LA DIRECTIVE DE CHANGEMENT #4 DANS LE PROJET DE MISE À JOUR DU POSTE DE SUPPRESSION D'EAU POTABLE

Il est proposé par M. le Conseiller Christopher Astle et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accepte la directive de changement #4 dans le projet de mise à jour du poste de suppression d'eau potable. La recommandation de l'acceptation des coûts pour ces travaux supplémentaires est approuvée par Mme Cynthia Ross, ingénieure et chargée de projet pour Tetra Tech.

8. URBANISME

8.1 Dépôt du procès-verbal du CCU;

RÉSOLUTION #25-06-101

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE MAI DU CCU

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance du CCU du 22 mai 2025 et en ayant pris connaissance, il est proposé par M. le Conseiller Alexandre Tanguay et résolu à l'unanimité d'approuver le dépôt officiel de ce procès-verbal.

8.2 Demande de permis en zone PIIA : 428, rue Beach;

RÉSOLUTION #25-06-102

DEMANDE DE PERMIS EN ZONE PIIA : 428, RUE BEACH

Demande de permis de construction pour le remplacement du revêtement extérieur du bâtiment principal au 428, rue Beach.

CONSIDÉRANT QUE le remplacement de la ou des composantes n'a pas pour effet d'altérer la composition générale du bâtiment, de supprimer un élément intrinsèque au style architectural du bâtiment, ou encore, de rompre avec l'uniformité d'une même composante.

CONSIDÉRANT QUE sur les façades du bâtiment qui sont visibles d'une voie publique ou privée, le type de matériau, l'agencement, la texture et les couleurs utilisés pour le parement demeurent inchangés ou sont d'apparence similaire à ceux des bâtiments-types des zones historiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer suit la recommandation de son CCU et accorde la demande telle que présentée dans l'ensemble des documents soumis pour l'approbation d'une demande de permis en zone PIIA.

8.3 Nouvel inspecteur à la MRC de La Mitis;

RÉSOLUTION #25-06-103

NOUVEL INSPECTEUR EN URBANISME À LA MRC DE LA MITIS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit nommer les officiers municipaux qui sont responsables de l'application de la réglementation dans le domaine de l'urbanisme, de l'environnement et de la protection des biens culturels;

CONSIDÉRANT QUE les officiers municipaux en urbanisme sont responsables du service d'inspection en urbanisme, du traitement des demandes et de la délivrance des permis et certificats;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis dispose d'un service d'inspection pour son territoire non-organisé, ce service assurant notamment l'application de la réglementation d'urbanisme applicable sur ce territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis fournit ce service à différentes municipalités locales de son territoire depuis de nombreuses années;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis offre aux municipalités la possibilité d'adhérer à l'ENTENTE INTERMUNICIPALE DU SERVICE RÉGIONAL D'INSPECTION visant à assurer un service régional d'inspection;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Métis-sur-Mer a pris entente pour bénéficier du service régional d'inspection pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'entente intermunicipale du service régional d'inspection ne prévoit pas la nomination d'un officier municipal attitré à une municipalité, mais bien la nomination de l'ensemble des officiers municipaux en urbanisme employés par la MRC de La Mitis qui sont dédiés au Service régional d'inspection.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme la Conseillère Tracy Sim et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer désigne :

Jean-Philippe Quimper, inspecteur en urbanisme
Michel Lagacé, inspecteur en urbanisme
Sylvain Martineau, inspecteur en urbanisme
Philippe Davignon, inspecteur en urbanisme

Afin d'assurer l'application de la réglementation d'urbanisme tel que précisé à l'ENTENTE INTERMUNICIPALE DU SERVICE RÉGIONAL D'INSPECTION soit les règlements suivants:

- Règlement de zonage n° 08-38
- Règlement de lotissement n° 08-39
- Règlement relatif aux conditions d'émission de permis de construction n° 08-40
- Règlement de construction n° 08-41
- Règlement des permis et certificats n° 08-42
- Règlement sur les dérogations mineures n° 08-43
- Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 12-77
- Règlement concernant les nuisances publiques n° 16-98
- Règlement relatif à la démolition d'immeubles n° 23-165
- Règlement relatif à l'usage des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet pour le traitement des eaux usées des résidences isolées n° 18-121
- Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22)
- Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r. 35.2)
- Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles (S-3.1.02, r. 1)
- Règlement concernant la mise en œuvre provisoire des modifications apportées par le chapitre 7 des lois de 2021 en matière de gestion des risques liés aux inondations (Q-2, r. 32.2)
- Règlement sur les activités dans des milieux humides, hydriques et sensibles (Q-2, r. 0.1)

D'AUTORISER également ces personnes à émettre des permis et certificats, des avis d'infraction, des mises en demeure et des constats d'infraction pour et au nom de la Ville de Métis-sur-Mer;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à messieurs Jean-Philippe Quimper, Michel Lagacé, Sylvain Martineau et Philippe Davignon, employés de la MRC de La Mitis, de même qu'au directeur du service de l'aménagement, monsieur François Therriault;

QUE la présente résolution abroge toute autre résolution adoptée en ce sens.

9. SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

Rien de nouveau.

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1 Demande de commandite – Gala Méritas du Mistral

RÉSOLUTION #25-06-104

DEMANDE DE COMMANDITE – GALA MÉRITAS DU MISTRAL

Il est proposé par M. le Conseiller Alexandre Tanguay et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer remet la somme de 50\$ pour le gala méritas de l'école Le Mistral.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de question débute à 19 h 50 et se termine à 20 h 15.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION #25-06-105
LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Conseiller Simon Brochu propose que la présente séance soit levée à 20 h 15.

En signant ce procès-verbal, je signe et scelle toutes les résolutions qu'il contient et je renonce à mon droit de véto.

Jean-Pierre Pelletier, maire

Isabelle Dion,
Directrice générale et Greffière-trésorière

PROJET